



**ECOLE ELEMENTAIRE**  
**8, place des écoles**  
**36620 REUILLY**  
 ☎ ☎ 02 54 49 20 83

## Procès-verbal du conseil d'école

du mardi 14 février 2012

### Participants : Sont présents :

les enseignantes: Mmes AIREAULT, FEILLET, GARNIER, MOREL et PONROY.

les parents élus des écoles : Mmes MABED et PLAYOULT ainsi que M.BUCHON, DUCLOS et MULOT  
représentant de la commune : M. PINOTEAU, adjoint au maire chargé des affaires scolaires.

DDEN : Mme CHARPENTIER

### Secrétaire de séance :

Mme PONROY

### Excusés :

M. CONSTANT, inspecteur de l'Education nationale

M. BERTRAND, maire de Reully

Mme PAIN et M. DIEUDONNE, parents d'élèves élus

### ORDRE DU JOUR :

- ✚ Introduction et approbation du précédent procès-verbal :
- ✚ Vie pédagogique de l'école
- ✚ Coopérative scolaire
- ✚ Relations avec la municipalité
- ✚ Questions diverses (déposées par les parents élus)

### INTRODUCTION ET APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

conclusion Nous reconduisons la transmission du projet de procès-verbal par clé USB : ce moyen semble satisfaire les participants.

### VIE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE

#### ✓ Suivi du projet d'école :

Depuis le précédent conseil d'école, tous les élèves de l'école ont participé :

- à la formation conduite par l'association ADATEP concernant les règles de sécurité en bus.
- « american breakfast » avec une étudiante américaine
- à la collecte des pièces jaunes
- au Téléthon.

Chaque enseignante précise les actions conduites dans sa classe.

CP/ CE 1	« A vos livres » : nous avons reçu un illustrateur : Sébastien MOURRAIN activités CCPI : musée depuis le 23 janvier et pour 8 séances
CE 1	Une conteuse est venue dans les locaux prêtés par l'école maternelle. Les séances du dispositif « Ecole et cinéma » ont commencé.
CE 2	« A vos livres » : conteuse Activités CCPI : patinoire pour 8 séances Permis piétons avec le gendarme FAURE le 13 mars
CM 1	« A vos livres » : conteuse Concours d'orthographe
CM 2	« A vos livres » : La classe s'est rendue à Issoudun sur le salon pour rencontrer Anouck BOISROBERT. Participation au concours « Pop up »

	L'APER (Attestation Première Education Routière) Lecture d'albums dans les classes de cycle 2 Concours d'orthographe																																			
conclusion	Les parents veulent savoir comment sont choisis les 3 films présentés aux élèves. Mmes FEILLET et MOREL précisent que ces films font l'objet d'une sélection en juin par un collectif d'enseignants et de professionnels du cinéma.																																			
	<u>Aide aux enfants en difficulté :</u> Ce dispositif est bien perçu par les parents car nous enregistrons peu de refus. Cette aide a pour but de combler des lacunes, d'apporter une aide ponctuelle sur une difficulté ciblée. Depuis le début de l'année, 116 élèves ont fait l'objet de cette aide. Ce dispositif reste peu efficace sur les difficultés comportementales. Mme NADOT, qui appartient au RASED, est psychologue scolaire : elle fait passer des bilans psychométriques aux élèves signalés par les enseignantes puis reçoit les parents pour présenter les résultats ces bilans. Sept équipes éducatives sur 17 se sont déjà tenues : elles concernent des élèves pour lesquels un maintien ou une orientation serait envisagé ou bien pour des problèmes de comportement.																																			
conclusion	Aucune remarque des parents.																																			
	<u>Sortie pédagogique :</u> Nous avons fait le choix de proposer une sortie de proximité. Toutes les classes se rendront aux « Grands moulins » à Graçay les lundi 14 et mardi 15 mai prochains pour initier un travail autour de la problématique du développement durable. Mme MOREL s'est rendue le mercredi 30 novembre pour élaborer une trame de l'organisation de ces 2 journées avec le responsable du site. Cette organisation a été ensuite validée par les enseignantes. L'association « Les ch'tis drôles » assure le financement de ces journées à raison de 9 € /élève pour l'animation. Des arrhes ont été versées pour un montant de 292.5 €																																			
conclusion	Mme MOREL fait circuler la plaquette de présentation du site retenu. Le site précédemment choisi en Sologne était trop onéreux.																																			
	<u>Préparation de la rentrée 2012 :</u> A l'heure actuelle, je n'ai pas connaissance de modification apportée par la carte scolaire. Il est prévu le départ de 29 CM 2 et l'arrivée de 27 CP à partager équitablement avec la classe de GS/ CP. Nous avons connaissance de 1 déménagement (soit 1 élève). Les effectifs de l'école pour la rentrée de 2012 seraient de 130 élèves soit un taux d'encadrement de 26 élèves par classe. Il est à prévoir 2 doubles niveaux. Les inscriptions auront lieu en semaine 19 pour notre école. La répartition par niveau serait :																																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rentrée 2012</th> <th>CP</th> <th>CE1</th> <th>CE2</th> <th>CM1</th> <th>CM2</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Passage normal</td> <td>27 13 + 14</td> <td>32</td> <td>31</td> <td>22</td> <td>27</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avec déménagements</td> <td>0</td> <td>- 1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maintien</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>15</b></td> <td><b>34</b></td> <td><b>32</b></td> <td><b>22</b></td> <td><b>27</b></td> <td><b>130</b></td> </tr> </tbody> </table>	Rentrée 2012	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		Passage normal	27 13 + 14	32	31	22	27		Avec déménagements	0	- 1	0	0	0		Maintien	2	3	1	0	0		<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>130</b>
Rentrée 2012	CP	CE1	CE2	CM1	CM2																															
Passage normal	27 13 + 14	32	31	22	27																															
Avec déménagements	0	- 1	0	0	0																															
Maintien	2	3	1	0	0																															
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>130</b>																														
conclusion	Les doubles niveaux seraient un CP / CE1 et un CE2 / CM1. En réponse à M. MULOT la répartition des élèves dans ces classes tient compte de leur autonomie, de leurs résultats scolaires, du besoin de séparer certains élèves, de répartir équitablement garçon et filles ...																																			
	<u>B.C.D. et le comité de lecture :</u> Les livres commandés ont été présentés au comité. La dépense totale s'élève à 423.02 €. Cela comprend les ouvrages choisis par le comité, les albums d' « Escapages », l'abonnement à Wakou et les ouvrages concernant la 1ère guerre mondiale pour les CM 2. Aucun autre ouvrage ne sera acheté jusqu'à la fin de l'année. Les élèves ont aussi visité le chantier de la nouvelle BCD.																																			
Conclusion	Au nom du comité d'entreprise de SICMA AERO SEAT, M. DUCLOS offre à l'école des chèques-cadeaux pour un montant de 100€. Nous l'en remercions.																																			
	<u>Organisation des rencontres parents-enseignante :</u> Le conseil d'école est informé des modalités de ces réunions. La seconde réunion se tiendra du 13 au 24 février. Elle a été décalée par rapport à l'an passé car nous avons																																			

	rencontré beaucoup de parents en décembre : un délai semblait nécessaire avant un nouvel entretien. L'an prochain, le calendrier proposé est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réunion spécifique pour les nouveaux parents d'élèves,</li> <li>- une réunion collective avec 2 dates différentes (un pour chaque cycle)</li> <li>- une réunion au mois de février (entretien individuel sur rendez-vous).</li> </ul>
conclusion	Le calendrier proposé est validé par les parents élus.
	<u>Emploi de Vie Scolaire : EVS</u> Début novembre, nous avons accueilli Mme Karin GUNTHER au poste d'EVS à raison de 20 h./semaine. Elle est recrutée par l'IEN sur proposition de Pôle emploi. Sa mission concerne essentiellement le travail administratif. Néanmoins, la directrice a jugé plus utile de l'affecter au soutien en classe auprès d'élèves nécessitant la présence renforcée d'un adulte pour leur permettre de se concentrer. Elle intervient dans les classes de Mmes FEILLET (7h. 45), MOREL (1 h. 30) et PONROY (6 h. 30) , autre (2 h.15). Mme MOREL a répondu favorablement à la demande de l'IEN de doter l'école d'une EVS.
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	
	Dépenses : livres 423.02 € + jardin 30.98 € + épicerie 100.44 € + divers 57.68 € + école et cinéma 78 € Recettes : 78 € participation des familles à Ecole et cinéma Solde : 488€
conclusion	Pas de questions.
<b>RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITE</b>	
	<u>Travaux en cours d'année :</u> Certains travaux demandés n'ont pas été réalisés (traçage à la peinture rouge des limites, cordon de rideaux, bouchons de radiateur). La serrure électrique ne fonctionne pas correctement ce qui oblige la directrice à sortir de sa classe pour ouvrir. Mme MICHENEAU a reçu un courriel afin de faire le nécessaire. <u>Restaurant scolaire :</u> On dénombre jusqu'à 110 enfants fréquentant le restaurant scolaire. L'espace est jugé suffisant par Mme M. J. BERLOT. Les repas satisfont les enfants en qualité et en quantité. Les parents expriment leur satisfaction lors de l'achat des tickets. <u>Ménage :</u> J'ai noté avec Mme S. BERLOT une absence de ménage dans l'actuelle BCD et dans le bureau de la directrice pendant 3 semaines : poubelle non vidée, pas de lavage ni de balayage des sols, pas de dépoussiérage. Mme MICHENEAU a reçu un courriel à afin de relayer la demande auprès du service concerné. <u>Budget de l'école 2011 :</u> Il s'élève à 12 900 € ventilé comme suit : Investissement : 2500 € (achat informatique pour l'essentiel) Fonctionnement : 8 800 € dont 5 000 € en fournitures scolaires Mme MOREL a programmé l'achat d'un nouveau vidéoprojecteur dans l'optique d'installer un dispositif potence + vidéoprojecteur à courte focale dans une classe et un téléphone mobile . L'achat de manuels numériques s'avèrera nécessaire hors ils ne figurent pas sur le catalogue SADEL. <u>Signature de conventions :</u> Celles décidées lors du premier conseil ont été ratifiées.
conclusion	M. PINOTEAU précise que les sommes non dépensées en 2011 seront réaffectées au budget 2012. Il serait favorable à l'équipement fixe (vidéoprojecteur) d'une classe. M. DUCLOS propose de donner un TBI à l'école et un ordinateur. Mme MOREL précise que ce matériel ne pourra être entretenu par le service informatique de la CCPI.
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
Question 1	<b>Problème de chauffage, panne régulière. Quand pensez-vous résoudre ce problème ?</b>
conclusion	Tous les parents d'élèves ont été destinataire d'un courrier émanant de la municipalité concernant cette panne. De mon côté, j'ai averti les services municipaux concernés dès mon arrivée à 8 h. et j'ai relayé l'information auprès des parents à 8 h. 50 en accueillant les

	<p>élèves. J'en ai informé ma hiérarchie et nous avons pris les dispositions nécessaires. L'organisation a évidemment demandé du temps mais nous avons fait au mieux de nos possibilités et de celles de la municipalité. Il fallait des locaux chauffés capables d'accueillir tous les élèves. A 9h. 45 tous les élèves étaient répartis soit dans la salle du conseil municipal soit dans les locaux de la garderie. Depuis, les entreprises concernées ont fait le nécessaire.</p> <p>Les parents demandent si une convention peut être rédigée pour anticiper l'hébergement des élèves. Mme MOREL se rapprochera du service juridique de l'IA pour faire le nécessaire.</p>
Question 2	<b>Certains élèves pratiqueraient le jeu du foulard. Nous vous demandons de sensibiliser les élèves sur ce type de jeux.</b>
conclusion	Cela a déjà été fait les années passées. Nous le referons dans le cadre des programmes scolaires.
Question 3	<b>Certains élèves ont été vus seuls le soir et pendant la période de midi . Hors le règlement précise que les élèves seuls doivent être remis au personnel municipal.</b>
conclusion	<p>Après 12 h. et 16 h. 30, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes. Ils ne peuvent être remis au personnel municipal qu'à la condition d'être inscrits (restaurant et accueil) ce qui n'est pas les cas de tous les élèves.</p> <p>Mme M.J. BERLOT commande un nombre précis de repas et ne peut donc pas en servir plus (portions individuelles). En outre, elle ne peut servir de repas sans connaître les allergies alimentaires des enfants non inscrits.</p> <p>Le règlement scolaire sera désormais rédigé ainsi :(...) l'enfant sera accueilli par le personnel municipal à la condition d'être inscrit au restaurant scolaire ou à l'accueil. Les parents devront se rendre à la porte du restaurant scolaire ou de l'accueil pour reprendre leur enfant. Ils devront régulariser la situation en s'acquittant du prix d'un ticket. Dans le cas contraire, ils attendront les parents à la porte de l'école.</p> <p>Mme MOREL propose que Mme S. BERLOT reste 15 min à 12 h. et 16 h. 30 pour attendre les parents retardataires ce qui entre dans ses horaires de travail qui passeraient de 24 à 26 h/semaine. M. PINOTEAU s'y oppose.</p>
Question 4	<b>Nous vous demandons les photos individuelles pour tous les élèves</b>
conclusion	<p>Mme MOREL présente le cadre légal (Bulletin Officiel) concernant cette question. La photographie individuelle <u>dans le cadre scolaire</u> est possible. Il faut également savoir que le temps consacré à la prise individuelle est long car il obligera le photographe à s'installer dans une classe ou ailleurs pour prendre des clichés de chaque élève. Ce temps sera pris sur le temps des apprentissages. Le photographe doit venir le 21 février pour les photos de classes et nous conviendrons ensemble d'une date pour les photos individuelles.</p> <p>Mme PLAYOULT propose de demander à l'avance aux parents s'ils sont intéressés par l'achat de photos individuelles. Mme MOREL fera le nécessaire. Concernant la commande de la photo de classe, Mme MOREL propose que les enfants choisissent une photo lorsque les parents ne peuvent se déplacer.</p>
Questions 5 et 8	<b>Pouvez-vous utiliser les panneaux extérieurs pour la communication ? Pouvez-vous récupérer certains documents donnés par l'association « Les ch'tis drôles » ?</b>
conclusion	<p>Le cahier de liaison (cahier noir) est conçu à cet effet. Il permet à toutes les familles et non seulement à celles qui viennent chercher leur enfant de prendre connaissance des informations. De plus, la signature des documents nous permet un contrôle.</p> <p>C'est aussi un apprentissage du carnet de correspondance qui sera de rigueur au collège.</p> <p>Pour ce qui est des grilles de loto proposées par l'association « Les ch'tis drôles », nous sommes un relais quant à la distribution des grilles et notre rôle s'arrête là. La remise des grilles et de l'argent doit se faire directement aux membres de l'association.</p>
Question 6	<b>Avez-vous effectué des exercices d'incendie ?</b>
conclusion	Il est prévu 2 exercices durant l'année scolaire. Le premier a lieu le jeudi 15 septembre. Le temps d'évacuation est de 3 min 12 . Le second sera programmé en avril.
Question 7	<b>Les maitresses sont-elles formées aux exercices de premiers secours ?</b>
conclusion	<p>Nous avons toutes validé une formation à l'IUFM. Pour réactualiser nos connaissances, nous pouvons le faire à titre personnel sur notre temps libre auprès d'organismes agréés (Croix Rouge, pompiers, USEP ...) ou en formation continue.</p> <p>En ce qui concerne les soins, nous sommes à même de traiter la «bobologie» mais pas au-delà. En cas de suspicion, nous informons le SAMU puis les parents</p>

<b>Question 9</b>	<b>Les transports TDI ne sont pas toujours à l'heure et pas adapter au nombre d'élèves.</b>
conclusion	<p>Les transports sont en retard comme nous l'avons constaté. Parfois, les bus ne peuvent se garer parce que les parents d'élèves occupent l'emplacement qui leur est dédié. Parfois, le temps de rhabillage est trop long ce qui nous met en retard pour le retour. Les enseignantes veilleront à être à l'heure quitte à raccourcir la durée des séances.</p> <p>Quant au nombre de places, il est calculé ainsi : le nombre d'élèves + 1 enseignante + 1 EVS si besoin. Si on tient compte de ce principe, le nombre de places est suffisant. Nous ne pouvons prendre des parents que s'il reste de la place.</p> <p>Les parents élus des deux écoles ont pris rendez-vous avec le responsable du service , M. C. NADOT.</p>
<b>Question 10</b>	<b>Bilan sur les échanges entre les 2 CP.</b>
conclusion	<p>Il se résume à la liaison GS / CP : un bilan sera fait en conseil de maitres fin juin. Le départ en congé de maternité de l'enseignante a bouleversé notre calendrier : il devrait revenir à la normale et les échanges de correspondance devraient reprendre.</p>

Le **prochain conseil d'école** se tiendra le **mardi 12 juin** à 17 h. 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'école est levée à 20 h. 10

La Directrice de l'école,  
présidente du conseil d'école,  
Mme MOREL

La secrétaire de séance :  
Mme C. PONROY

N.B. : Un dictionnaire des sigles est disponible sur le site internet de l'école.

: La nouvelle charte sur l'orthographe s'applique dans la rédaction des procès-verbaux.